

L'INTERMÉDIAIRE

Le journal de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux



VOLUME 20, NUMÉRO 2 • SEPTEMBRE 2011

La planification stratégique 2011-2015 : **DE PLUS EN PLUS CONCRÈTE**

à lire en page 3

ACTUALITÉS

Prime de soins critiques et équité salariale : VOTRE ASSOCIATION FAIT DES DÉMARCHES POUR VOUS...



VALÉRIE SYLVESTRE, AVOCATE
Conseillère en ressources humaines

DEMANDE D'APPLICATION DE LA PRIME POUR SOINS CRITIQUES AUX CADRES CONCERNÉS

En juin dernier, votre Association a écrit au ministère de la Santé et des Services sociaux (le ministère) afin d'obtenir une position officielle sur l'application de

(suite en page 2)

MOT DU PRÉSIDENT

L'amélioration des conditions de travail des cadres du réseau..., À QUAND LEUR TOUR?



FRANÇOIS JEAN
Président-directeur général

Après les négociations et conclusions d'ententes au cours des derniers mois avec un grand nombre de syndicats du secteur public et parapublic dont notamment la Fédération interprofes-

sionnelle de la santé du Québec (FIQ), puis la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) ainsi que la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), de même que l'adoption au printemps 2011 des modifications à certaines conditions de travail des hors cadres (directeurs généraux, directeurs généraux adjoints) du réseau, **ne serait-il pas temps pour le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, d'envoyer un signal positif fort à ses quelque 10 000 cadres intermédiaires qui constituent un rouage essentiel au bon fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec?**

En effet, les représentants locaux et régionaux des quelque 7400 cadres intermédiaires membres de l'AGESSS qui travaillent dans l'ensemble des établissements et des agences au Québec, ont commencé à exprimer et à manifester leur impatience auprès de leurs représentants locaux et régionaux, considérant l'absence de progrès dans les discussions concernant l'amélioration de leurs conditions de travail, de même qu'en regard de la suspension des travaux relatifs à la modernisation du système de classification et de rémunération des cadres; dans ce dernier cas, à cause de la position du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) qui voulait d'abord compléter le dossier

de notre programme général d'équité salariale, ce qui est maintenant réalisé.

L'AGESSS propose au MSSS la réalisation des deux objectifs suivants :

- **Faire adopter les modifications au décret des conditions de travail des cadres (Décret 1218-96) déjà convenues avec le MSSS avant le 31 décembre 2011.**
- **Relancer les travaux de modernisation du système de classification et de rémunération des cadres et faire adopter les modifications au plus tard le 31 décembre 2012.**

(suite en page 2)

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT 1

ACTUALITÉS

- Prime de soins critiques et équité salariale: votre association fait des démarches pour vous 1
- La planification stratégique 2011-2015: de plus en plus concrète 3
- Formation associative / assemblée générale annuelle 2011 5

ESPACE RETRAITE

- Le mandat d'inaptitude: un outil parfois nécessaire 6
- Les objectifs 2011-2012 du comité des retraités 6
- Saviez-vous que... 6

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- L'AGESSS partenaire du programme national de la relève des cadres supérieurs du MSSS 7

CAPSULES D'INFO

- Bonne et heureuse retraite Claire! 4
- Une nouvelle venue à l'AGESSS 7
- Le blitz de recrutement: un autre gagnant! 7

L'INTERMÉDIAIRE

ÉDITEUR

L'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
601, rue Adoncour, bureau 101, Longueuil (Québec)
J4G 2M6 • Téléphone : 450 651-6000
Sans frais : 1 800 361-6526 • Courriel : agesss@agesss.qc.ca • www.agesss.qc.ca
Numéro de convention : 40051072

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

François Jean

COORDINATION

Hélène St-Pierre

GRAPHISME ET ÉDITION ÉLECTRONIQUE

Triomphe communication marketing

PHOTOGRAPHIE

Normand Huberdeau

IMPRESSION

J.B. Deschamps inc.

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité exclusive de leurs auteurs et ne peuvent ainsi être assimilés à la position de l'AGESSS. Toute reproduction intégrale ou partielle peut être autorisée à la condition d'obtenir l'accord écrit de l'AGESSS.



Sources Mixtes
SW-COC-001501



Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux

601, RUE ADONCOUR, BUREAU 101
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4G 2M6

TÉLÉPHONE : 450 651-6000
SANS FRAIS : 1 800 361-6526
TÉLÉCOPIEUR : 450 651-9750

www.agesss.qc.ca

MOT DU PRÉSIDENT

L'amélioration des conditions de travail des cadres du réseau... À QUAND LEUR TOUR? (SUITE)

Par ailleurs, c'est cet automne que le dossier de « **L'Avenir du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)** » sera discuté avec la présidente du Conseil du trésor, madame Michelle Courchesne; je rappelle que le Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR) dont l'AGESSS fait partie, poursuit les trois objectifs suivants :

- Maintenir un taux de cotisation raisonnable
- Veiller à assurer la pérennité du RRPE
- Préserver le caractère distinctif du RRPE

Concernant cette édition de L'Intermédiaire, la rubrique *Actualités* présente la programmation de la formation associative / assemblée générale annuelle 2011 de l'AGESSS, ayant comme thème « **La relève!** »

Pour l'avenir de l'AGESSS et du réseau », de même que la planification stratégique 2011-2015 de l'Association, ainsi que nos démarches quant à la prime de soins critiques et au dossier de l'équité salariale. Dans l'*Espace retraite*, on retrouve les objectifs 2011-2012 du comité des retraités, un portrait statistique des retraités et le mandat d'inaptitude est démystifié. À la rubrique *Formation et développement professionnel*, le **Programme national de la relève des cadres supérieurs** du MSSS auquel l'AGESSS est associée dans le cadre d'un protocole d'entente, est présenté.

En terminant, je ne saurais passer sous silence le départ le 19 août dernier de madame **Claire Gaouette**, chef du service des ressources financières et informationnelles, qui a consacré près de **29 années de service** au bénéfice de l'Association et de ses quelque 8450 membres actifs et retraités; Claire aura

contribué de manière significative à la bonne gestion de l'Association dans ses champs de responsabilités. Nous soulignons aussi l'arrivée de madame **Sylvie Langlois**, comptable générale accréditée, qui prend sa relève.

Bonne lecture!

François Jean
Président-directeur général

ACTUALITÉS

Prime de soins critiques et équité salariale : VOTRE ASSOCIATION FAIT DES DÉMARCHES POUR VOUS... (SUITE)

la **prime de soins critiques** aux cadres intermédiaires qui oeuvrent dans les secteurs visés par ladite prime. Rappelons que les employés syndiqués travaillant dans certains secteurs, notamment à l'urgence ou dans des unités de soins intensifs, reçoivent une prime de soins critiques, laquelle correspond à 10 % ou à 12 % (prime majorée) du salaire de l'employé.

Advenant que la position du ministère soit à l'effet qu'actuellement, les cadres ne sont pas éligibles à cette prime, nous avons demandé de modifier le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96) afin d'ajouter le paiement la prime de soins critiques.

En juillet dernier, nous avons reçu une réponse du ministère à l'effet que des travaux pour documenter la pertinence de l'octroi de cette prime seraient effectués.

ÉQUITÉ SALARIALE

En ce qui concerne l'**équité salariale**, suite à des questionnements transmis au ministère par l'Association, une lettre visant à apporter des précisions concernant l'embauche, la promotion ou tout autre déplacement d'un cadre a été émise en date du 15 juillet 2011 par le ministère. Notons que la position du ministère est à l'avantage des cadres.

Afin de prendre connaissance de la lettre et d'un exemple d'application, nous vous invitons à consulter notre site Internet, à l'adresse www.agesss.qc.ca, dans la section Équité.

Par ailleurs, en ce qui concerne la rétroactivité salariale qui sera versée aux cadres visés par l'équité salariale, il serait recommandé, dans l'éventualité où les intérêts dépassent 2000\$, de verser un acompte provisionnel au fédéral et au provincial, à l'aide des formulaires applicables. À ce sujet, nous vous référons au Bulletin numéro 5 de l'AGESSS (page 5), disponible sur notre site Internet dans la section Équité.

La planification stratégique 2011-2015 : DE PLUS EN PLUS CONCRÈTE



Dans la dernière édition du journal *L'Intermédiaire*, nous avons tracé un bilan des réalisations effectuées dans le cadre de notre plan stratégique 2006-2010. Ce bilan, qui s'avère positif, permet de tracer les lignes de la nouvelle planification stratégique 2011-2015.

Le conseil d'administration de l'AGESSS a donc décidé de procéder à cette nouvelle planification stratégique afin de reconduire les orientations encore pertinentes établies en 2006 et de formuler de nouvelles orientations qui tiendront compte du contexte interne et externe actuel ou prévisible et du bilan des réalisations 2006-2010.

Pour ce faire, la démarche préconisée pour cette nouvelle planification a été de mettre à contribution les membres de la permanence et les membres du comité exécutif afin de dresser un bilan des réalisations 2006-2010 de l'Association et faire un tour d'horizon des principaux éléments de l'environnement pouvant avoir des effets sur l'Association. Tout au long du processus de

positionnement stratégique 2011-2015, les membres du comité exécutif jouent le rôle de comité d'orientation. Une cueillette d'informations a aussi été mise de l'avant auprès de quelques instances locales et régionales.

À la suite de cette démarche, un nouveau positionnement stratégique a été élaboré pour les années 2011-2015.

LES ENJEUX STRATÉGIQUES ET LA VISION 2011-2015

En tenant compte du résultat de l'analyse de l'environnement externe et interne, du bilan des réalisations 2006-2010 de l'AGESSS ainsi que des informations recueillies lors de la dernière rencontre des membres du comité exécutif, trois enjeux majeurs ont été retenus dans le plan stratégique 2011-2015 et certains éléments de vision ont été considérés en lien avec chaque enjeu.

ENJEUX ET ÉLÉMENTS DE VISION LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

ENJEUX		
MEMBERSHIP	SERVICES AUX MEMBRES	POSITIONNEMENT PUBLIC
<p>Que d'ici 4 ans...</p> <ul style="list-style-type: none"> L'AGESSS maintienne son membership. L'AGESSS suscite un sentiment d'appartenance et de fierté auprès de ses membres. 	<p>Que d'ici 4 ans...</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des services offerts par l'AGESSS soient connus des membres, utilisés et évalués positivement. Le plan et les moyens de communication de l'AGESSS soient modernisés de façon à s'assurer de rejoindre tous ses membres. 	<p>Que d'ici 4 ans...</p> <ul style="list-style-type: none"> L'AGESSS soit reconnue comme une organisation professionnelle de qualité qui contribue de façon significative <ul style="list-style-type: none"> à l'amélioration des conditions d'exercice et de travail des gestionnaires à la reconnaissance de leur contribution dans le réseau <p>favorisant ainsi la satisfaction des membres et la qualité des services offerts à la population.</p>

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'AGESSS 2011-2015

À la lumière des différents travaux menés par le comité d'orientation et à la suite de la consultation de quelques instances associatives et de personnes-ressources désignées, six grandes orientations stratégiques ont été dégagées pour la planification 2011-2015.

- Orientation 1** Maintenir l'excellence des services offerts aux membres
- Orientation 2** Adapter l'offre de service aux besoins évolutifs des membres
- Orientation 3** Favoriser le développement de la relève et du leadership associatif des représentants de sections et de régions
- Orientation 4** Mettre en valeur les réalisations de l'AGESSS, tant au niveau local, régional que provincial
- Orientation 5** Obtenir du MSSS et des partenaires que les gestionnaires bénéficient d'une amélioration significative de leurs conditions de travail et d'exercice
- Orientation 6** Accroître l'influence de l'AGESSS au moyen d'alliances et de collaborations pour faire progresser les dossiers stratégiques

Pour chacune des orientations, des objectifs seront formulés et des actions seront envisagées. Ces actions servent de points de repère afin d'actualiser le plan stratégique.

Au moyen de ce plan stratégique structuré, l'AGESSS souhaite mobiliser davantage ses membres autour de projets visant l'amélioration de leurs conditions de travail et d'exercice. Par la même occasion, l'Association souhaite favoriser la relève et le leadership associatif en augmentant l'intérêt pour le rôle de représentant et en outillant ceux-ci dans l'exercice de leur rôle, de façon à stimuler la vie associative.

La prochaine formation associative / assemblée générale annuelle, le 28 octobre prochain à l'Hôtel Château-Bromont, permettra de vous présenter les faits saillants de ce plan stratégique 2011-2015. Ces faits saillants vous seront également transmis dans l'édition de décembre du journal *L'Intermédiaire*. C'est donc un dossier à suivre!



CLAIRE GAOUCETTE, 29 ANNÉES DE SERVICE

BONNE ET HEUREUSE RETRAITE CLAIRE!

Le 19 août dernier, madame Claire Gouette, chef du service des ressources financières et informationnelles, prenait sa retraite après quelque 29 années de service à l'AGESSS.

On ne pouvait passer sous silence toute l'implication, le dévouement et la loyauté d'une personne aussi généreuse et humaine que Claire. Toujours prête à rendre service à autrui tout en étant très discrète, elle n'a jamais compté les heures qu'elle a investies au bénéfice de l'Association ou envers son entourage. Son souci de transparence et de toujours vouloir bien répondre aux

besoins des membres ou encore de ses collègues ainsi que sa grande rigueur ont fait d'elle une personne que tous auront considérée et aimée côtoyer.

Dévouée depuis bientôt 29 ans envers l'Association, Claire aura vu celle-ci passer de l'ACIAS à l'AGESSS tout en étant témoin de la toute dernière transformation du logo de l'Association en 2010.

Elle aura vécu les déménagements de nos locaux à Longueuil, du 1000 de Sérigny au 992 rue Joliette puis vers le 601 rue Adoncour au 1^{er} étage, suivi de la rénovation

du 2^e étage et finalement du rachat et de la rénovation du 1^{er} et du 2^e étage.

Par son implication et son engagement, elle aura contribué significativement à faire grandir et progresser l'Association.

Nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée et en santé!

Les employés de ton service : Nancy, Yolaine, Guillaume, Lorraine et Manon, auxquels se joignent tous les autres membres de l'équipe de la permanence de l'Association.



Claire, au premier plan à gauche, lors de la formation associative/assemblée générale annuelle en octobre 2009, à Gatineau, avec une partie des membres de la permanence.



Lors du congrès en octobre 2010 de l'AGESSS à Montréal, Claire est en compagnie du Dr Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux.



En décembre 2010, Claire est en compagnie de Jocelyne Lavallée, secrétaire-réceptionniste maintenant à la retraite, et François Jean, président-directeur général de l'AGESSS.

MAUX DE DOS

le personnel soignant toujours ciblé!

Programme de prévention des TMS chez le personnel soignant

Un cadre de référence conçu pour toutes les personnes impliquées dans la prévention des TMS dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Un programme complet qui vise :

- la réduction des TMS et des coûts qu'ils génèrent
- une action concertée avec le personnel, les cadres et les syndicats
- la définition des rôles et responsabilités des acteurs
- l'établissement d'une structure permanente pour une prévention durable des TMS.

De nombreux outils à consulter en ligne et télécharger gratuitement :

- une démarche de mise en place en 8 étapes
- de nombreux outils à adapter au contexte et à la taille de chaque établissement
- des affiches de sensibilisation, des références et des liens utiles
- et plus encore...

POUR EN SAVOIR PLUS

www.asstsas.qc.ca/programme-tms.html



ASSTSAS



Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales

ACTUALITÉS

FORMATION ASSOCIATIVE / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2011

*la relève!
pour l'avenir
de l'agesss
et du réseau*

La région de la Montérégie vous accueille pour le prochain événement de l'AGESSS. En effet, ayant pour thème « La relève, pour l'avenir de l'AGESSS et du réseau », la formation associative / assemblée générale annuelle 2011 se déroulera le **28 octobre prochain** à l'Hôtel Château-Bromont.

Pour vous inscrire, visitez le site Internet : www.agesss.qc.ca/aga2011

Horaire de la formation associative | Assemblée générale annuelle 2011

Vendredi 28 octobre 2011 | Hôtel Château-Bromont

Jeudi 27 octobre

19 h à 21 h Accueil et inscription des participants

Vendredi 28 octobre

7 h à 8 h 30 Accueil et inscription des participants

7 h 30 à 8 h 30 Inscription des délégués pour l'assemblée générale annuelle

8 h 30 à 10 h 30 Assemblée générale annuelle (incluant une présentation sur la Planification stratégique 2011-2015)

10 h 30 à 11 h Pause

11 h à 12 h

Veillez choisir un seul des trois ateliers offerts

Atelier 1: Dynamiser la vie associative: le nouveau programme d'accueil, pour l'attraction et le maintien de la vie associative - madame Monique Dumais, conseillère en développement de la carrière et en gestion des ressources humaines, AGESSS

Atelier 2: Trésorerie associative 101 (pour les trésoriers de section et de région ou leur représentant) - mesdames Sylvie Jobin, trésorière du comité exécutif, AGESSS et Sylvie Langlois, chef des ressources financières et informationnelles, AGESSS

Atelier 3: Le maintien de l'équité salariale - mesdames Ghislaine Dumais, responsable du dossier Équité salariale, AGESSS et Valérie Sylvestre, avocate, conseillère en ressources humaines, AGESSS

12 h à 14 h Dîner

14 h à 15 h 30 Panel — La relève: pour l'avenir de l'AGESSS et du réseau - messieurs Pierre Gingras, directeur des ressources humaines AQESSS, Pierre Joron, associé et directeur santé et services sociaux, CFC Dolmen, Gilles Le Beau, directeur de la planification de la main-d'œuvre et du soutien au changement, MSSS

14 h à 16 h Rencontre du comité des retraités (exclusivement pour les membres retraités)

15 h 30 à 18 h Période libre

18 h Cocktail et banquet (incluant un souper et une soirée dansante)

Notre point commun :

la santé

**Vous assurez la santé des gens,
nous assurons votre santé financière.**

La Capitale vous offre les produits d'assurance et les services financiers suivants :

- Conseils en finances personnelles
- Épargne, placements et fonds
- Assurances vie et santé individuelles
- Prêts hypothécaires et personnels
- Assurances automobile, véhicule récréatif, habitation, voyage et protection juridique
- Assurances des entreprises
- Assurances collectives



La Capitale

Assurance et services financiers

Valoriser l'essentiel

1 866 227-2606

lacapitale.com

LE MANDAT D'INAPTITUDE : UN OUTIL PARFOIS NÉCESSAIRE!



Le mandat d'inaptitude est un document écrit, que vous signez alors que vous êtes en pleine possession de tous vos moyens, désignant la ou les personnes qui prendront soin de vous et/ou administreront vos biens si vous devenez inapte à le faire vous-même, situation qui peut se présenter sans prévenir, par exemple en cas d'accident ou de maladie subite.

Le mandat en cas d'inaptitude peut être notarié ou signé par deux témoins non concernés par le mandat. S'il est notarié, il sera alors enregistré à la Chambre des notaires pour en faciliter le repérage. Toutefois, quelle que soit la forme du mandat, celui-ci devra être homologué par le tribunal avant qu'il ne puisse devenir exécutoire.

Ainsi, selon la nature du mandat, celui-ci permet entre autres de :

- désigner la personne qui devra administrer vos biens et plus particulièrement ce qui concerne la gestion courante de vos affaires :

- conserver et entretenir vos biens meubles et immeubles;

- administrer vos comptes bancaires;

- percevoir vos revenus;

- payer vos comptes;

- gérer vos placements;

- faire vos déclarations de revenus, etc.

- désigner la personne qui devra s'occuper de votre personne et plus particulièrement :

- consentir ou refuser les soins médicaux;

- autoriser ou refuser les interventions chirurgicales;

- acheter vos vêtements;

- assurer votre bien-être et vos loisirs, etc.

Les principaux avantages du mandat sont évidemment de vous assurer de faire respecter vos volontés, d'éviter des ennuis à vos proches et surtout de choisir vous-même qui sera responsable de vous assister et de vous représenter.

En cas d'absence de mandat, cela empêche toute personne de toucher à vos avoirs et aux revenus qui vous reviennent de droit, tant et aussi longtemps que le tribunal n'aura pas ouvert un régime de protection en nommant un tuteur ou un curateur. Cette procédure peut s'avérer longue et fastidieuse.

Évidemment, si vous redevenez apte, le mandat peut prendre fin soit par l'entremise d'une démarche personnelle ou par votre mandataire. Le directeur général d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux a également le pouvoir de signaler que vous êtes redevenu apte et n'avez plus besoin d'un mandataire.

COMMENT FAIRE UN MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE

Pour connaître toutes les modalités à prévoir dans un mandat, nous vous invitons à vous procurer le dépliant *Mon mandat en cas d'inaptitude*, lequel inclut notamment un modèle détaillé de mandat à même la brochure, publiée par le Curateur Public, disponible à l'adresse web suivante : <http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/publications/mandat.pdf>

LES OBJECTIFS 2011-2012 DU COMITÉ DES RETRAITÉS

Annuellement, le comité des retraités élabore des objectifs dans un souci d'amélioration continue des services aux membres retraités. Nous vous présentons les objectifs pour l'année 2011-2012 :

- Suivi du dossier des finances des retraités et du financement des événements relatifs aux retraités;
- Révision et suivi de l'Espace retraite. Création d'une vigie concernant toute information en lien avec la retraite;
- Élaboration d'un modèle de bilan annuel aux fins d'utilisation par les représentants des retraités;
- Suivi du dossier concernant les revenus des retraités et leur appauvrissement;
- Formation sur les enjeux du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et des conséquences sur le dossier de l'indexation des régimes de retraite;
- Amélioration du processus d'accueil des membres retraités.

SAVIEZ-VOUS QUE...

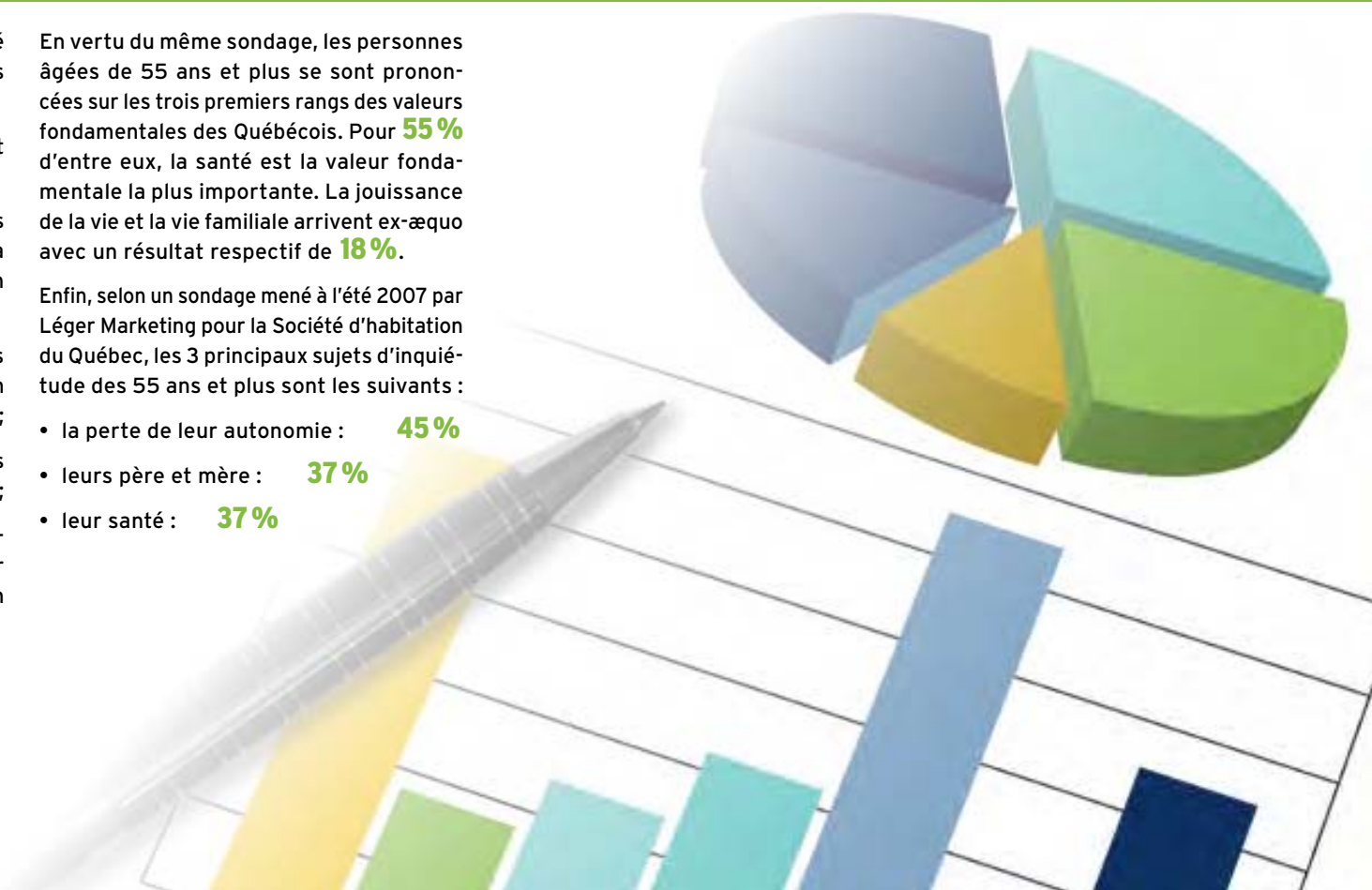
D'après un sondage Ipsos Décarie réalisé en 2006 pour la Chambre des Notaires du Québec :

- **80%** des Québécois âgés de 55 ans et plus se disent heureux;
- **9%** des personnes de 65 ans et plus occupent généralement un emploi à temps partiel, ce qui représente environ 100 000 travailleurs;
- **18%** des 55 ans et plus sont des aidants naturels. Ceux-ci prodiguent en moyenne 7 heures de soins par semaine;
- **40%** des 55 ans et plus, dont une plus forte proportion de femmes, habitent seuls;
- **42%** des personnes âgées qui souhaitent déménager sont prêtes à payer plus cher pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire.

En vertu du même sondage, les personnes âgées de 55 ans et plus se sont prononcées sur les trois premiers rangs des valeurs fondamentales des Québécois. Pour **55%** d'entre eux, la santé est la valeur fondamentale la plus importante. La jouissance de la vie et la vie familiale arrivent ex-æquo avec un résultat respectif de **18%**.

Enfin, selon un sondage mené à l'été 2007 par Léger Marketing pour la Société d'habitation du Québec, les 3 principaux sujets d'inquiétude des 55 ans et plus sont les suivants :

- la perte de leur autonomie : **45%**
- leurs père et mère : **37%**
- leur santé : **37%**



L'AGESSS PARTENAIRE DU PROGRAMME NATIONAL DE LA RELÈVE DES CADRES SUPÉRIEURS DU MSSS



AHMED BENHADJI

Coordonnateur du service
de formation et de développement
des compétences en gestion

La Direction de la planification de la main-d'œuvre et du soutien au changement du MSSS a déployé, au sein des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le **Programme national de la relève des cadres supérieurs**. Pour l'édition 2011-2012, ce programme doit permettre d'identifier et de soutenir le développement et la préparation d'une cinquantaine de cadres intermédiaires à haut potentiel désirant occuper des fonctions d'encadrement supérieur.

Cette nouvelle est doublement réjouissante pour l'Association, car en plus de concerner directement le plan de carrière des gestionnaires (dont un très grand nombre sont nos membres), elle met en

évidence la reconnaissance et la participation professionnelle du service de formation et de développement des compétences en gestion de l'AGESSS dans l'important défi de préparation de la relève des gestionnaires. En effet, dans le cadre de ce programme national financé par le MSSS, notre service a été retenu comme principal fournisseur de services en évaluation de potentiel pour mesurer le potentiel des candidats à la relève des cadres supérieurs. Cinquante-deux gestionnaires préalablement repérés par les établissements et sélectionnés par les agences de santé et de services sociaux selon un ensemble de critères à plus-value régionale feront l'objet de cette démarche d'évaluation de potentiel.

Indiquons que, dans le cadre de ce programme national, un établissement ne peut transmettre à son agence qu'une seule candidature repérée localement. Pour sa part, une agence ne peut soumettre au MSSS que le nombre préautorisé de candidatures, le quota d'inscriptions régional étant prédéterminé par le MSSS. La date limite de transmission des candidatures aux agences aux fins de sélection était le 2 septembre 2011. L'agence avait jusqu'au 12 septembre 2011 pour sélectionner les candidats proposés et transmettre sa liste au MSSS. Dès la vérification des dossiers reçus, le MSSS

fait parvenir au Service de formation et de développement des compétences en gestion de l'AGESSS la liste et les coordonnées des 52 gestionnaires à évaluer selon un protocole et des modalités d'évaluation de potentiel standardisés (test psychométrique, rapport d'expériences de gestion, entrevue devant un comité d'évaluateurs, entrevue de rétroaction).

Ainsi, l'évaluation de potentiel des candidats devrait s'étaler de la mi-septembre 2011 à la fin janvier 2012. Les entrevues d'évaluation de potentiel des candidats et les entrevues de rétroaction se dérouleront à Québec et à Montréal. Les activités de développement et d'accompagnement des gestionnaires recommandés au terme de l'évaluation de potentiel débiteront pour leur part en janvier 2012. Ces activités de formation et de développement sont offertes par l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux (ACSSSS) et l'ÉNAP.

Pour plus d'informations sur le contenu et les modalités d'actualisation de ce programme, dont les buts et objectifs sont partagés par l'ensemble des partenaires, nous vous suggérons de consulter la documentation mise à la disposition des établissements et des agences dans l'intranet réseau à l'adresse : <http://intranet.msss.rtss.qc.ca/programmesGestionnaires>

UNE NOUVELLE VENUE À L'AGESSS



SYLVIE LANGLOIS

Depuis le lundi 30 mai 2011, madame Sylvie Langlois s'est jointe à l'équipe de l'AGESSS à titre de chef du service des ressources financières et informationnelles. Madame Langlois est membre de l'Ordre des comptables généraux accrédités (CGA) depuis 1999.

Elle a travaillé depuis 2007 au CSSS Pierre-De Saurel, d'abord à titre de chef de service de la comptabilité et de la paie de 2007 à 2009, puis, les deux années suivantes, à titre de chef comptable.

Elle a aussi travaillé auparavant dans le secteur privé pour la moyenne et grande entreprise, notamment pour les imprimeries Transcontinental inc. de 1994 à 2002 où elle a occupé successivement plusieurs postes en finances, entre autres à titre de chef comptable et d'adjointe au contrôleur.

Madame Langlois est très enthousiaste à se joindre à l'équipe de l'AGESSS. Nous lui souhaitons la bienvenue et le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions.

CAPSULE D'INFO

LE BLITZ DE RECRUTEMENT : UN AUTRE GAGNANT !

La seconde et dernière année du blitz de recrutement s'est terminée le 31 mars 2011. En tout, cette vaste opération aura permis à près de 325 gestionnaires de devenir membres de l'AGESSS. Cette année, les recruteurs, membres de l'AGESSS et ayant activement pris part au blitz de recrutement en recrutant un nouveau membre, étaient admissibles au tirage d'une reproduction giclée de la collection d'œuvre d'art de l'AGESSS. L'heureux gagnant est **monsieur Alain Lamarche, du CSSS Richelieu-Yamaska**. Toutes nos félicitations au gagnant !

Malgré la fin de cette opération de recrutement, le document intitulé « L'AGESSS cadre avec vous » demeure à votre disposition et est même disponible en

version anglaise « AGESSS fits ». Nous vous invitons donc à remettre ce document en main propre à tout cadre intermédiaire de votre organisation qui n'est pas membre de l'AGESSS. Pour obtenir des copies de ce document, veuillez transmettre un courriel à agesss@agesss.qc.ca en précisant la quantité dont vous avez besoin.

Aussi, vous pouvez approcher les personnes faisant partie d'une association concurrente. L'AGESSS assume, pour et en leur nom, les 90 jours de cotisation requis lorsque celui-ci transfère d'une association vers la nôtre. Un modèle de lettre est d'ailleurs offert sur notre site Web au www.agesss.qc.ca/adhesion. Bon recrutement!



Quels sont vos plans de retraite ?



MD Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Nous pouvons vous aider à les réaliser !

Cotisez régulièrement à votre **REER collectif** et mettez toutes les chances de votre côté pour profiter d'une **retraite confortable**.

Pour adhérer au REER collectif dès aujourd'hui ou pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le Centre de contact avec la clientèle au 1 888 513-8665.

Profitez de votre retraite, à votre façon.

dsf.ca/participant



Coopérer pour créer l'avenir

Épargne-retraite collective

Vie, santé, retraite

Votre groupe fait de vous quelqu'un de privilégié



POUR VOTRE ASSURANCE HABITATION, PROFITEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS ET D'UNE VALEUR SÛRE À TOUTS POINTS DE VUE

Grâce au partenariat entre l'**Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux** et La Personnelle, optez pour une assurance habitation « tous risques » complète que vous pouvez personnaliser. De plus, vous avez accès à des compléments négociés pour vous tels que :

- les services d'**Assistance juridique** et d'**Assistance vol d'identité** pour obtenir une aide spécialisée gratuite ;
- le programme de surveillance résidentielle **TéléVeille^{MD}**, une solution très abordable et unique en assurance habitation.



Demandez une soumission et découvrez combien vous pourriez économiser.

1 888 GROUPES

(1 888 476 - 8737)

lapersonnelle.com/agesss



MD Marque déposée de La Personnelle, compagnie d'assurances. Le programme TéléVeille n'est pas offert dans certaines régions. Certaines conditions s'appliquent.